



**Mairie de Saint-Savin**

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **DELIBERATION n° 2025-012**

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
présents : 15  
procurations : 2  
votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à  
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 24 février 2025

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / B. ABDELKRIM / C. CASTELLI / C. COCAT / M. CONTAMIN / C. DENIS / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / F. REALE / P. ROZE / M. SOBOUL /

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms L. FRANCOIS (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. VACHER (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

### **FIXATION DES TARIFS POUR LA JOURNEE A GRENOBLE POUR LES 12 à 17 ANS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 038-213804552-20250310-D2025C\_012-DE

S<sup>2</sup>LO

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose

Dans le cadre des activités proposées aux adolescents durant les vacances scolaires, le CCAS propose une journée à Grenoble pour les adolescents de 12 à 17 ans.

Au programme de cette journée, les adolescents visiteront le Musée Daupinois et participeront à un Escape Game.  
Le pique-nique sera tiré du sac.

Le CCAS propose un tarif de 20€ par adolescent domicilié sur la commune, ce tarif incluant le transport et les activités :

Il est proposé au Conseil d'Administration :

**D'approuver** l'application du tarif à la journée, tel que présenté par le Président,

**D'autoriser** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**approuve** l'application du tarif à la journée, tel que présenté par le Président,

**autorise** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 10 mars 2025



Le Président,

Fabien DURAND